REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE organise les **24 et 25 Août 2019** une compétition automobile régionale dénommée : **38ème Course de côte d'Etretat/Bénouville**
Cette compétition compte pour :

- **Coupe de France de la Montagne 2020**
- **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2019**

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie** sous le numéro **49** en date du **02/07/2019**, et enregistré à la **F.F.S.A.** sous le permis d'organisation numéro **498** en date du **02/07/2019**.

Organisateur administratif et technique

Nom : **ASA Côte d'Albâtre**
Adresse : **74 rue du Village 76430 LES TROIS PIERRES**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.BELY Jean	Licence n°145422
Commissaires Sportifs	M.GUYOT Hubert	Licence n°137484
	M.JARDIN François	Licence n°20414
Directeur de Course	M.CARTERON Michel	Licence n°8442
Directeur de Course Adjoint	M.DEUIL Sébastien	Licence n°113016
Commissaires Technique A Responsable	M.SALENNE Jacques	Licence n°18219
Commissaires Technique C	M.BOGEMANS Christophe	Licence n°44924
Commissaires Technique C	M.CORREIA DA COSTA Fabien	Licence n°212454
Commissaires Technique C	M.GUILLEUX Patrick	Licence n°55340
Chargé de la mise en place des moyens	M.DUQUESNE Henri	Licence n°147386
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.MAWDSLEY Myriam	Licence n°11115
Chargé des Commissaires de route	M.VIANDIER Arno	Licence n°13368
Médecin Responsable	M.PROD'HOMME Didier	Licence n°230341
Chronométreur Responsable	M.VOISIN Raphaël	Licence n°211834
Chronométreur Départ	M.JEGOU Pascal	Licence n°3899

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 20 Août 2019 à 23h59**.
Publication de la liste des engagés le **Jeudi 22 Août 2019**.
Vérifications administratives le **Samedi 24 Août 2019 de 14h00 à 18h15 et le Dimanche 25 Août 2019 de 07h30 à 09h15 à Ferme Léger, Bénouville (76790).**
Vérifications techniques le **Samedi 24 Août 2019 de 14h15 à 18h30 et le Dimanche 25 Août 2019 de 07h45 à 09h30 à Ferme Léger, Bénouville (76790).**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche25 Août 2019 à 09h50.**
Briefing des commissaires le **Dimanche 25 Août 2019 à 07h45 à Ferme Léger, Bénouville (76790).**
Essais non chronométrés le **Dimanche 25 Août 2019 de 08h30 à 09h45**.
Essais chronométrés le **Dimanche 25 Août 2019 de 09h45 à 11h00**.
Briefing des pilotes sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche25 Août 2019 à 11h20.**
Le tableau d'affichage est situé au **Bungalow du Collège des commissaires, Ferme Léger, Bénouville (76790).**

Course

- 1ère montée **immédiatement après les essais chronométrés**
- 2ème montée **immédiatement après la première montée de course**
- 3ème montée **immédiatement après la seconde montée de course VHC**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : ..... **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**
Remise des prix le **dimanche25 Août 2019 à 18h00 à Ferme Léger, Bénouville (76790) ou Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.**
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le **Dimanche 25 Août 2019 à 08h30**.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **Samedi 24 Août 2019 de 14h00 à 18h15 et le Dimanche 25 Août 2019 de 07h30 à 09h15 à Ferme Léger, Bénouville (76790).**
Vérifications techniques le **Samedi 24 Août 2019 de 14h15 à 18h30 et le Dimanche 25 Août 2019 de 07h45 à 09h30 à Ferme Léger, Bénouville (76790).**
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Adresse ..... **Garage APN Développement, Les Loges (76790)**
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 25 Août 2019 à 09h30**.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 25 Août 2019 à 08h30**.

Pesage des voitures libre ou obligatoire ……**CD11 face à la Ferme Léger, Bénouville (76790)**

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RALLYGT 7 rue Maria Chapdeleine 14600 HONFLEUR	Raphael VOISIN Portable : 06.51.77.62.54 Fax : 09.89.03.24.34 E-mail : rvoisin@rallygt.fr

Jusqu'au **Mardi 20 Août 2019 à 23h59**.
Les droits d'engagement sont fixés à **240 €**, réduits à **120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.
S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle sera indiquée par un additif au présent règlement, additif qui sera remis lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La **course de côte d'Etretat/Bénouville** a le parcours suivant :
La course se déroulera en **3** montées.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ ..... **CD 11**
Arrivée ..... **CD 11**
Pente moyenne **2%**
Longueur du parcours ..... **1630 m**
Modalités de retour au départ ..... **descente en convoi par la route de course**
Parc de départ *(lieu)* ..... **CD 11**

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file e départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve par décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Parc d'arrivée *(lieu)* ..... **Ferme Léger, Bénouville (76790)**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu ..... **CD 11 avant la ligne de départ**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à **Ferme Léger, Bénouville (76790) et à droite du CD 11 dans le sens Etretat / Bénouville**.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir du **Samedi 24 Août 2019 à 09h30**.
Les remorques devront être garées à ..... **Ferme Léger, Bénouville (76790)**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé ..... **CD 11, 400 mètres après l'arrivée, devant l'entrée de la ferme.**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : .... **Bungalow du Collège des commissaires, Ferme Léger, Bénouville (76790)**
- pendant les essais et la course au parc départ .... **Bungalow du Collège des commissaires, Ferme Léger, Bénouville (76790)**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée .... **Bungalow du Collège des commissaires, Ferme Léger, Bénouville (76790)**

Un classement en direct de l'épreuve sera assuré : http://www.rallygt.fr/rallygt/cretr2019/

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra **Ferme Léger, Bénouville (76790), le samedi 24 Août 2019 de 13h30 à 18h30 et le dimanche 25 Août 2019 de 07h00 à 19h30**.

Téléphone permanence .....**06.11.42.80.35 (Henri DUQUESNE)**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : .....**CHR DU HAVRE** Téléphone n° **02.32.73.32.32**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : **aux feux tricolores**.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *(préciser si autorisé ou non – et si oui, indiquer le lieu).*

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes (répartition)
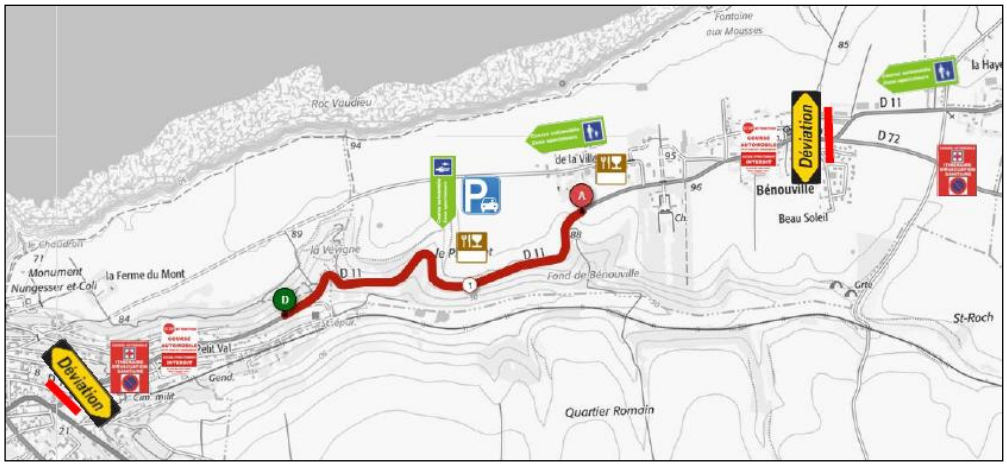
- **1 coupe sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des prix**
- **1 coupe récompensera les commissaires de piste**
- Remise des prix le **dimanche25 Août 2019 à 18h00 à Ferme Léger, Bénouville (76790) ou Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.**